

## SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

### COMPTE RENDU

### COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2012

A la Salle des Associations de Chaneins à 20 h 30

L'an deux mille douze, le 12 décembre, le Comité syndical réuni à Chaneins, après convocation légale en date du 27 novembre 2012, sous la présidence de Monsieur Christophe MEGARD, Président.

**Etaient présents :** Jean-Louis CONTI, Robert BOUCHY, Frédéric CHEVALIER, Christophe MEGARD, Yves CLAYETTE, Georges Laurent HYVERNAT, Jean-Michel LUX, Nicole NAVARRO, Jean-Gabriel FAUVET MESSAT, Manuel LEAL, Anne Marie BOUCHY, Gilles DUBOST, Gérard MAURER, Robert DEPLATIERE, Robert LAGRANGE, Philippe THENON, Muriel LUGA GIRAUD, Edouard BREVET, Serge VARVIER, Jacky NOUET, Maurice VOISIN, Robert GIVRE, Cyrille COLAS, Roland LIEVRE, Philippe LODATO.

**Etaient également présents :** Robert BOUCHY, Lucette LEVERT, Pascal SCHIAVINI, Gérard MONTARD, Guy MORILLON, Yvan KOLAR, Christian MANAUT, Christèle JOSSERAND, Alice PROST (chargée de mission du syndicat), Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Maxime BEAUJOUAN (technicien de rivière du syndicat), Véronique GELIN (secrétaire, comptable).

**Etaient excusés :** Michel SAINT CYR, Fabyen RIGOTTO, Martial TRINQUE, Jean-Pierre CHAMPION, Fabrice MATHIEU, Jean-François MORELLET, Pierre PETIOT, Christine GONNU, Michel GADIOLET, Jean-Luc COLZART, Georges FAVERJON, André PHILIPPON

Monsieur MEGARD fait procéder à l'appel des membres présents. Le quorum étant atteint, Monsieur MEGARD ouvre la séance. Le quorum étant atteint, Monsieur MEGARD ouvre la séance. Il remercie les membres de leur présence.

Monsieur Noël TEPPE est nommé secrétaire de séance.

***Début de la réunion : 20 h 35***

## 1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITÉ SYNDICAL

Le compte rendu du Comité Syndical du 10 octobre 2012 a été joint à la convocation du comité syndical du 12 décembre 2012. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du comité.

Monsieur MEGARD demande à l'assemblée ses remarques concernant le dernier compte rendu.

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu du comité syndical du 10 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

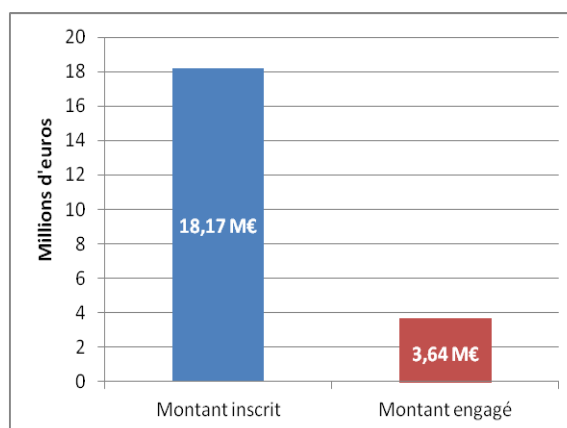
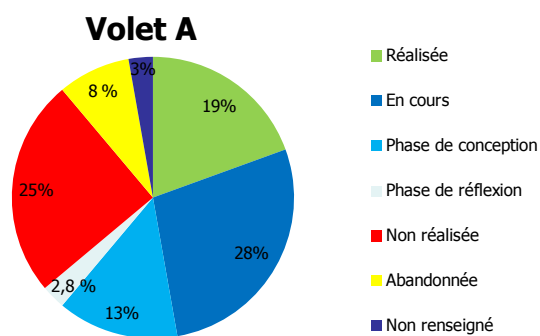
## 2 – PRESENTATION DU BILAN MI PARCOURS

Monsieur MEGARD laisse la parole à Alice. Alice rappelle que le contrat de rivière a été signé pour une durée de 7 ans, de février 2008 à février 2015. La procédure prévoit un bilan mi-parcours pour faire le point sur l'avancement et le pilotage de chaque fiche action. C'est l'occasion d'annuler, de poursuivre, de mettre à jour et d'intégrer de nouvelles actions au contrat. Ce bilan a été réalisé en interne par Antonin Toulan qui a contacté toutes les communes et Communautés de Communes par mail ou par téléphone en vue d'un rendez-vous. Alice précise que 19 communes sur les 26 ont été rencontrées afin de faire le point.

Alice fait ensuite un bilan par volet. En ce qui concerne le volet A :

- De nombreux projets concernant l'assainissement collectif surtout sur l'aval étaient inscrits.
- Toutes les Communautés de Communes à l'exception de Centre Dombes étaient compétentes en matière d'ANC en 2008
- Quelques communes de la Dombes sont intéressées mais aucun service ANC n'a été créé. Elles restent en forte attente de prise de compétence par la Communauté de Communes.
- D'autres actions telles que le site pilote agricole, les MAET, les plantations de haies ainsi que l'aire de lavage font aussi parties du volet A.

Alice présente l'avancement de la procédure :



Le volet A est le volet budgétaire principal du contrat de rivière, notamment sur l'assainissement non collectif. Trente six actions étaient inscrites au volet A, 60 % sont engagées. On souligne un important écart entre les montants inscrits et réalisés pour l'ANC qui s'explique par un manque de demande des particuliers et une année blanche au niveau du Conseil Général de l'Ain en 2011.

Les actions annulées et non réalisées ainsi que les enveloppes disponibles au niveau de la Région Rhône Alpes pour le volet A sont ensuite présentées. En effet les crédits de la Région ont été votés pour l'ensemble du contrat de rivière par volet. Le bilan mi-parcours offre la possibilité de basculer des crédits d'une fiche à l'autre à l'intérieur d'un même volet.

Bilan des subventions régionales disponibles et à réaffecter sur le volet A :

| N° FICHE | Objet  | subs RRA allouées | Budget RRA inscrit | Enveloppe mobilisable réelle |
|----------|--|-------------------|--------------------|------------------------------|
| A-1      | Assainissement Bouligneux                      | 54000             | 64200              | 10 200,00 €                  |
| A-2      | Assainissement hameau la Chapelle du Châtelard | 44127             | 30608              | - 13 519,00 €                |
| A-4      | Assainissement hameau Baneins                  | 55028             | 10000              | - 45 028,00 €                |
| A-6      | Assainissement Hameaux isolés CC VdS C         | <b>annulée</b>    | 120000             | 120 000,00 €                 |
| A-14     | ANC CC CC                                      | 42277             | 300000             | 100 000,00 €                 |
| A-15     | ANC ChanSTriVal                                | 145950,9          | 213500             | 67 549,10 €                  |
| A-16     | ANC VdSC                                       | 2619              | 280000             | - €                          |
| A-17     | ANC M3R  | 0                 | 52400              | 52 400,00 €                  |
| A-33     | Espaces verts communaux                        | 3304              | 5190               |                              |
| A-34     | Phyto particulier                              | 0                 | 933                |                              |
| A-35     | Pol Agri + érosion                             | 101223,2          | 141255             |                              |
| A-36     | haies  | 0                 | 31500              |                              |

**291 602,10 €**

Alice rappelle la nouvelle politique du Conseil Général de l'Ain depuis 2011 en ce qui concerne les aides en matière d'assainissement collectif et non collectif. Elles ne sont accordées que dans le cas de politique concertée à l'échelle d'un bassin versant.

Alice précise que c'est la dernière chance pour les communes et Communautés de Communes d'inscrire des nouveaux projets sur ces anciennes politiques très favorables, dans la limite des crédits disponibles.

*Alice présente les nouvelles actions à prévoir sur le volet A :*

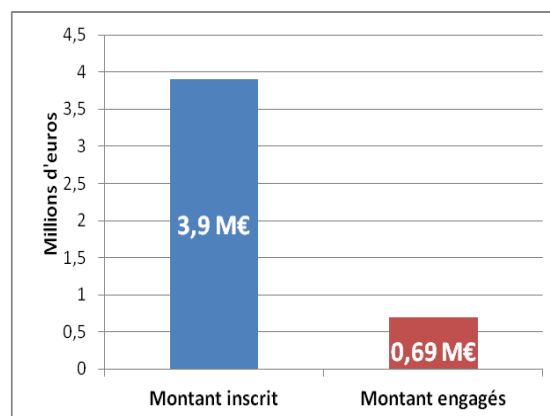
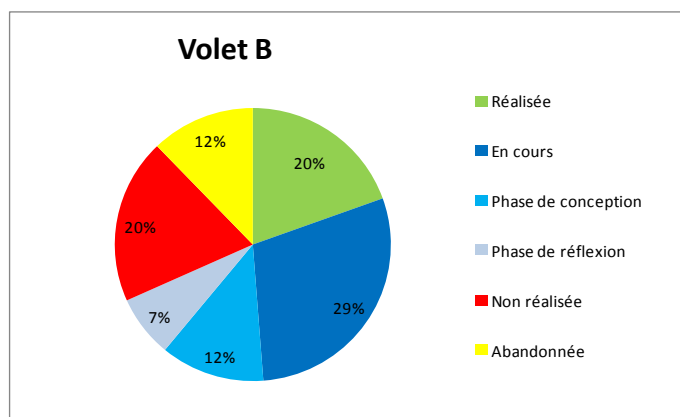
| Description de l'action  | Collectivité concernée                    | Maitre d'ouvrage        |
|--|---|-------------------------|
| <b>VOLET A</b>   |   |                         |
| <b>Assainissement collectif</b>  |   |                         |
| Transformation et agrandissement STEP de <b>Guéreins</b>   | Guéreins<br>Genouilleux                   | CC M3R                  |
| Mise en place de l'autosurveillance sur 7 postes de relevage du réseau d'assainissement collectif    | CC Val de Saône                           | CC Val de Saône         |
| Réhabilitation des réseaux d'assainissement de la RD7 de St Didier à Thoissey                        | St Didier sur<br>Chalaronne /<br>Thoissey | CC Val de Saône         |
| Réhabilitation de poste de relevage d'assainissement et du réseau d'assainissement collectif associé | St Didier sur<br>Chalaronne               | CC Val de Saône         |
| Schéma directeur eaux usées et pluviales   | Saint André de Corcy                      | Saint André de<br>Corcy |
| Diagnostic de fonctionnement de la STEP (Contrôle des rejets STEP)                                   | Saint André de Corcy                      | Saint André de<br>Corcy |
| Recalification des déversoirs d'orage  | Saint André de Corcy                      | Saint André de<br>Corcy |
| Agrandissement et transformation de la lagune de SANDRANS en FPR                                     | Sandrans                                  | Sandrans                |
| Poursuite de la mise en séparatif du réseau du centre bourg de la commune                            | St Trivier/M                              | St Trivier/M            |

| Description de l'action  | Collectivité concernée                 | Maitre d'ouvrage                       |
|--|--|--|
| <b>Gestion des eaux pluviales</b>  |  |  |
| Schéma de gestion des eaux pluviales   | St Etienne sur St Trivier sur Moignans | St Etienne sur St Trivier sur Moignans |
| Schéma de gestion des eaux pluviales   | Guéreins                               | Guéreins                               |
| Gestion des eaux pluviales sur le Parc Actival                                     | St Didier sur Chalaronne               | CC Val de Saône                        |
| Amélioration de la collecte et du transport des eaux pluviales                     | Marlieux                               | Marlieux                               |
| Mise en place d'un bassin écrêteur des eaux pluviales - création d'une zone humide | Chaneins                               | Chaneins                               |
| <b>Assainissement non collectif</b>  |  |  |
| Réhabilitation des ANC de la CC Centre Dombes ?                                    |  | CC Centre Dombes                       |
| Réhabilitation des ANC de la CC Pont de Veyle ?                                    | Bey/Cruzilles                          | CC Pont e Veyle                        |
| <b>Maîtrise des pollutions d'origine agricole et non agricole</b>                  |  |  |
| A35 - Mise en place de nouvelles MAET selon date de réforme de la PAC              | BV                                     | SRTC                                   |
| A35 - Aménagements d'abreuvoirs  | BV                                     | SRTC                                   |
| A35- Réhabilitation et création de mares ('Montceaux, St Trivier, Bey)             | BV                                     | SRTC                                   |
| A35- Mise en place de petits aménagements (fossés à redents, fascines, etc..)      | BV - Bey - Genouilleux                 | SRTC                                   |
| A32 - Acquisition de matériel de désherbage alternatifs                            | BV                                     | communes                               |
| A32 - Sous traitance à un prestataire privé de la réalisation des plans de         | BV                                     | SRTC                                   |
| Etude bilan qualité de l'eau : points complémentaires au suivi du CG01             | SRTC                                   | SRTC                                   |

Le nouveau budget à affecter serait de : 367 000 € pour des crédits Région d'environ 150 000€.

Volet B du contrat de rivière :

Alice explique que sur ce volet beaucoup d'actions sont en cours mais n'ont pas été prises en compte dans le bilan car elles ne sont pas terminées.



62 % des actions du volet B sont engagées soit 25 actions sur 41. Trois actions concernant les crues, l'érosion et le ruissellement ont été réalisées alors qu'elles n'étaient pas prévues initialement au contrat de rivière. Seulement 18 % du budget est consommé. Ce constat s'explique en partie par les actions en cours qui n'ont pas encore été payées. De plus d'importantes enveloppes non consommées à ce jour sont inscrites sur les sentiers pédestres. Ces actions sont à maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale. La consommation de ces enveloppes d'ici la fin du contrat impliquera une forte mobilisation des collectivités concernées. Compte tenu du temps nécessaire à leur conception, le syndicat ne peut être seul porteur de ces projets.

Bilan des subventions régionales disponibles et à réaffecter sur le volet B :

| N° FICHE            | Objet  | subs RRA allouées | Budget RRA inscrit | Enveloppe mobilisable réelle |
|---------------------|--|-------------------|--------------------|------------------------------|
| <b>B2 post crue</b> | <b>Etude post crue</b>   | <b>10 500 €</b>   | 0 €                | - €                          |
| <b>B2 topo</b>      | <b>Etude de modélisation hydraulique</b>                         | 12 900 €          | 0 €                | - <b>12 900,00 €</b>         |
| B2-3                | Abaissier le seuil de l'ancien lavoir (la Chapelle du Châtelard) | <b>annulée</b>    | 2 400 €            | 2 400,00 €                   |
| B2-4                | Prairie humide du Râche  |                   | 4 000 €            | 4 000,00 €                   |
| B3-3                | réfection des vannages du moulin de l'Ecuelle                    | <b>annulée</b>    | 5 741 €            | 5 741,00 €                   |
| B3-4                | Rivière de contournement du moulin Crozet                        | 16 500 €          | 9 300 €            | - <b>7 200,00 €</b>          |
| B3-6                | Automatisation vannage Châtillon                                 | 3 000 €           | 8 000 €            | 5 000,00 €                   |

**TOTAL Volet B 37 048,00 €**

Alice précise que sur les 37 048€ de subventions régionales disponibles une partie doit déjà être réaffectée sur des actions en cours, à savoir :

|                |   | Nouveau montant € HT | Besoin Sub RRA     |
|----------------|---|----------------------|--------------------|
| <b>B1-2.13</b> | Recréer une diversité d'habitats et d'écoulement de la Chalaronne sur le secteur amont de la Bourrassière | 15 000,0             | 4500               |
| <b>B3-4</b>    | Reconstruction de la prise d'eau du moulin du Crozet  | 10 000,0             | 3000               |
| <b>B3-5</b>    | Automatisation du vannage du barrage du Tallard   | 38 265,0             | 7653               |
|                |   | <b>63 265,00 €</b>   | <b>15 153,00 €</b> |

Il resterait donc 21 895€ de disponible auxquels s'ajouteraient des crédits qui seront somme toute non consommés sur la ripisylve (90 000 €) et sur les fossés (même en faisant une tranche supplémentaire) (18 000 €), plus les crédits non consommés sur les sentiers.

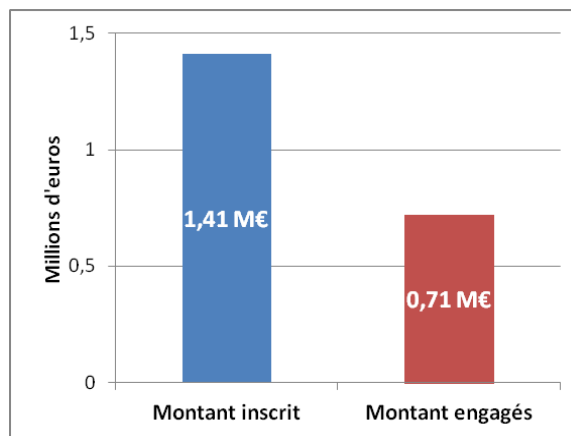
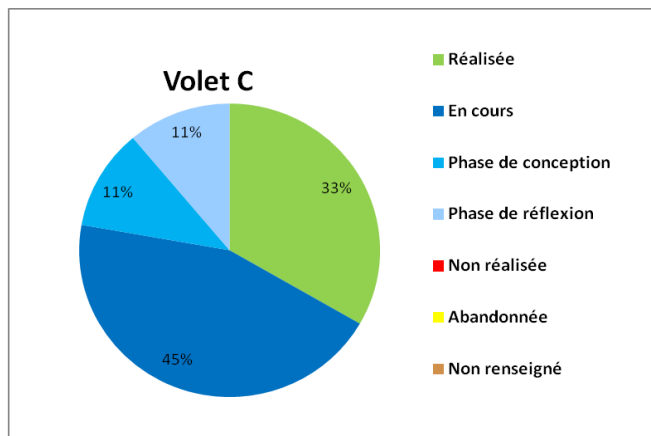
*Alice présente les nouvelles actions à prévoir sur le volet B :*

| Description de l'action  | Collectivité concernée | Maitre d'ouvrage |
|--|------------------------|------------------|
| <b>VOLET B</b>   |                        |                  |
| Création d'une rivière de contournement sur la Chalaronne (barrage de tallard ou seuil des îlons)  | SRTC                   | SRTC             |
| Consolidation des berges de l'étang de Baneins le long du Mazanan  | Baneins                | Baneins/SRTC     |
| Aménagement des berges le long de la Chalaronne au droit de carrefour Market   | Châtillon/ch           | SRTC             |
| Aménagement d'un observatoire et d'un sentier sur l'étang du grand Birieux   | ONCFS                  | ?                |
| Définition et évaluation des solutions techniques les plus adaptées pour lutter contre les crues en vue de leur inscription dans une seconde procédure | SRTC                   | SRTC             |
| Etude bilan géomorphologique   | SRTC                   | SRTC             |

le Volet C du contrat de rivière :

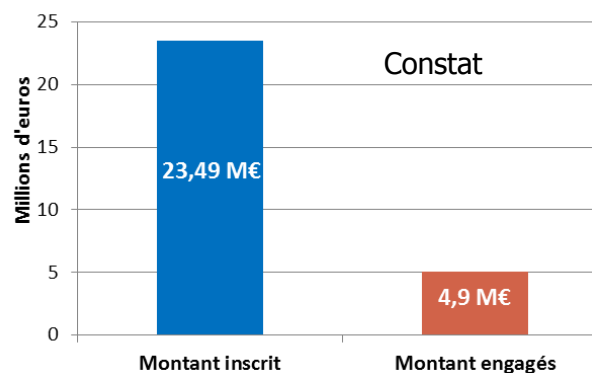
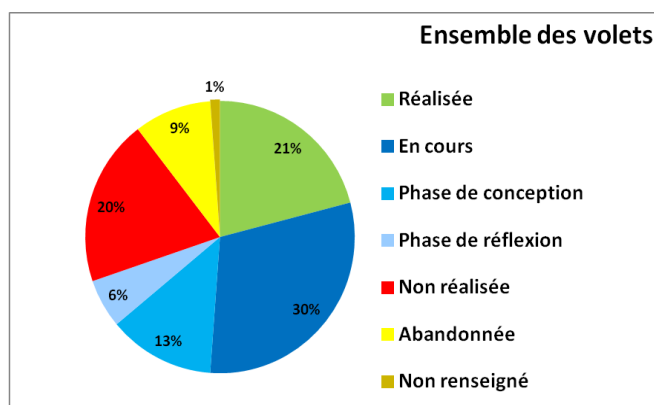
Ce volet concerne l'animation du contrat de rivière, à savoir tous les postes. Les sommes prévues sont donc consommées annuellement.

Alice explique que 78% des actions sont engagées ce qui représente 50% du budget.



En conclusion sur l'ensemble des volets :

- 18 actions réalisées
- 17 actions non réalisées / 8 annulées
- 64 % des actions engagées
- 21.5 % de réalisation financière



Il y a concordance entre l'avancement et les montants engagés. La réalisation des actions à engager dépendra de la volonté des communes et des Communautés de Communes. Il faut profiter des 2 prochaines années pour limiter l'écart de réalisation entre la Dombes et le Val de Saône.

Monsieur NOUET demande si les montants doivent être réactualisés car ils ne correspondent pas. Alice explique que non. **En effet lorsque la demande de subvention est faite, le montant pris en compte par les financeurs est celui du dossier et non le montant présenté pour le solde. Cela ne change donc pas les montants disponibles.**

Monsieur DUBOST demande si l'étude de faisabilité d'une rivière de contournement est prévue. Yannick précise qu'elle n'apparaît pas dans les tableaux car elle fait partie d'une action déjà engagée le B3-7. Elle a par ailleurs été prévue dans la programmation 2013, comme cela a été présenté en commission agriculture.

Monsieur BOUCHY demande pourquoi le curage en amont du barrage de l'ancien lavoir de Baneins a été annulé. Alice rappelle que cette décision avait été prise avec les communes de Baneins et St Trivier/ Moignans suite aux crues de 2008-2009. Cette orientation peut encore évoluer si le bassin versant le souhaite.

Monsieur MEGARD porte aux voix l'approbation des orientations prises pour la fin du contrat de rivière,

Le Comité syndical,

Après avoir pris connaissance du bilan mi-parcours du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne présenté par Monsieur le président

PARTAGE, à l'unanimité, le bilan du contrat de rivière fait à mi-parcours

APPROUVE les orientations prises pour la fin du contrat de rivière

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision

### **3 – PRESENTATION DU STAGE SUR LA FAISABILITE D'UN GUIDE ETANGS**

---

Se reporter à la note de synthèse « Etude sociologique des propriétaires et exploitants d'étangs de la Dombes en vue de la mise en place d'un guide de bonnes pratiques pour la gestion des étangs piscicoles dombistes » jointe au rapport du comité syndical du 12 décembre.

Monsieur Deplatière rappelle que d'autres groupes de travail existent déjà sur cette thématique et il trouve ça regrettable. Il suggère de coordonner le travail de chacun des groupes et de le mettre en commun.

M. Mégard rappelle que les différents projets menés en Dombes sont coordonnés par un comité de pilotage du CDDRA Avenir Dombes Saône dont il fait partie. Les élus à l'intérieur de ce comité veillent à ce qu'il ne soit pas refait plusieurs fois la même chose. Le guide dont parle M. Deplatière est destiné aux scolaires et non aux propriétaires exploitants d'étang.

Monsieur Lièvre demande si les riverains des étangs ont été interrogés et seront donc intégrés. Yannick précise que cela sera inévitable si une suite est donnée à la mise en place du guide.

Monsieur Mégard précise que la Chambre d'Agriculture de l'Ain suit le projet.

Monsieur Dubost est très inquiet sur le devenir de la pisciculture.

### **4 – CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL**

---

Monsieur Megard rappelle qu'Alice PROST assure les fonctions de chargée de mission et de responsable de structure. Elle attend aujourd'hui un enfant et sera absente pour son congé de maternité de fin février à fin août 2013, suivi d'un congé parental allant jusqu'à fin septembre 2013. La loi prévoit qu'une personne peut-être embauchée pour la période du congé sans que la création d'un nouveau poste soit nécessaire. Cependant aucune période de chevauchement des deux emplois n'est possible.

Monsieur Megard explique qu'après discussion avec l'équipe, il a été évoqué de mettre en avant les compétences de chacun et ainsi de répartir les missions de responsable de structure entre les différents salariés en place. La personne recrutée serait dédiée à des actions précises.

Les missions qui pourraient lui être confiées seraient :

- Réalisation des plans de désherbages communaux
- Suivi de la plantation de haies
- Aménagement de la Chalaronne à St Didier : définition de la faisabilité
- Suivi du maître d'oeuvre et accompagnement de la commune de Châtillon pour la restauration des berges de la Chalaronne au droit du carrefour Market
- Accompagnement des collectivités pour la mise en œuvre des sentiers de la Chalaronne et de la Calonne
- Rivière de ceinture sur les communes d'Ambérieu et Lapeyrouse : définition de la faisabilité
- Suivi du prestataire internet pour la mise en place d'un espace ludique sur notre site

Par ailleurs et compte tenu des opérations à solder d'ici la fin du mois de mai 2013, il apparaît nécessaire pour la continuité et le suivi du projet de contrat de rivière qu'un relai soit mis en place avant le congé de maternité d'Alice. Cette période pourrait s'échelonner entre 15 jours et 2 mois selon les choix faits par le comité syndical.

Alice explique que le chiffrage présenté dans le rapport envoyé a changé. En effet les modalités d'intervention des financeurs ont été modifiées suite au vote de leur nouvelle politique de l'eau.

|   | Année normale | 2013 sans<br>tuilage | 2013 + tuilage<br>0,5 mois | 2013+tuilage 1<br>mois | 2013+tuilage 2<br>mois |
|---|---------------|----------------------|----------------------------|------------------------|------------------------|
| Dépenses salaires +<br>dépenses éligibles | 175 243       | 195 982              | 197 294                    | 198 605                | 201 229                |
| Recettes                                  | 145 134       | 168 512              | 168 512                    | 168 512                | 168 512                |
| Différence -<br>autofinancement<br>SRTC   | - 30 109      | - 27 470             | - 28 782                   | - 30 093               | - 32 716               |

Alice rappelle que lorsqu'elle se trouve en congé maternité, l'assurance du personnel prend en charge la totalité des salaires et des charges patronales.

Monsieur Megard pense qu'une période de tuilage de 2 mois serait nécessaire pour le bon avancement des actions en début d'année.

Le Président soumet cette proposition au Comité Syndical,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la création d'un emploi occasionnel d'ingénieur à temps complet compter du 14/01/2013 pour une durée totale de 8 semaines,

FIXE le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du 14 janvier 2013,

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine

DECIDE que la rémunération correspondra au 3<sup>ème</sup> échelon de l'échelle indiciaire des ingénieurs (IB 458 – IM401)

CHARGE le Président à procéder à la déclaration de création du poste, engager les démarches et les dépenses nécessaires pour pourvoir ce poste aux conditions susmentionnées ;

HABILITE le Président à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau RMC, du Conseil Régional Rhône-Alpes et du Conseil Général de l'Ain, au taux selon leurs modalités normales d'intervention,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

| Filière        | Grade et cadre<br>d'emploi   | Emploi exercé                                    | Statut        | Période                        | Durée<br>hebdomadaire<br>de service |
|----------------|--|--|---------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| TECHNIQUE      | 1 Ingénieur<br>Ingénieurs<br>(cadre A)                                       | Chargé de mission<br>responsable de<br>structure | Titulaire     | Au 15/06/2007                  | TC (35 heures)                      |
|                | 1 Ingénieur<br>Ingénieurs<br>(cadre A)                                       | Animateur<br>eau/aménagement du<br>territoire    | Titulaire     | Au 01/07/2011                  | TC (35 heures)                      |
|                | 1 Ingénieur<br>Ingénieurs<br>(cadre A)                                       | Chargé de mission                                | Non Titulaire | 2 mois                         | TC (35 heures)                      |
|                | 1 Technicien<br>Technicien<br>(cadre b)                                      | Technicien de Rivière                            | Non Titulaire | Du 19/01/2012<br>Au 18/01/2015 | TC (35 heures)                      |
| ADMINISTRATIVE | 1 adjoint administratif<br>principal<br>Adjoints administratifs<br>(cadre C) | Secrétaire-Comptable                             | Titulaire     | Au 15/06/2007                  | TC (35 heures)                      |

## 5 – CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNE DE VILLENEUVE

Monsieur MEGARD laisse la parole à Maxime. Maxime rappelle que cet hiver le syndicat souhaite faire réaliser des travaux de restauration des boisements de berges le long du Moignans depuis la sortie du bois au lieu dit Folliet jusqu'à l'entrée de la commune de St Trivier sur Moignans 5,8 Km plus à l'aval. Ces travaux consistent essentiellement à abattre les arbres morts, les arbres



penchés qui risquent à court ou moyen terme de tomber dans la rivière et d'enlever les arbres tombés dans la rivière lorsqu'ils provoquent des érosions de berges.

Sur ce secteur, presque 700 mètres de la berge en rive droite est située sur la commune de Villeneuve (688 mètres). Afin d'intervenir sur les 2 rives, il a été proposé à la commune de profiter de l'intervention d'une entreprise spécialisée pour faire réaliser des travaux similaires sur les 700 mètres de berges situés sur la commune. Ceci permettra d'entretenir les 2 rives de la rivière lors de cette occasion. Le coût des travaux de restauration des berges est estimé à 1 900 € TTC.

Etant donné que la commune de Villeneuve ne fait pas partie du périmètre du syndicat et donc de la déclaration d'intérêt général, il est nécessaire de signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée dans laquelle toutes les modalités seront prévues.

Maxime explique que l'opération sera blanche pour le syndicat.

Monsieur Morillon n'est pas d'accord de dire que c'est une opération blanche pour le syndicat. En effet le temps passé par le personnel du syndicat n'est pas pris en compte.

Monsieur Morillon et Monsieur Gil demande si une cotisation supplémentaire sera demandée à la commune pour le fonctionnement.

Maxime précise que cela n'a pas été prévu lors de la présentation à la commission travaux.

Le Président porte aux voix la convention de mandat avec la commune de Villeneuve

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE à la majorité (2 abstentions, car une commune bénéficie des travaux faits par le syndicat sans cotiser pour le fonctionnement), sous réserve de l'accord de la commune de Villeneuve que le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne assure la maîtrise d'ouvrage des travaux,

AUTORISE, Monsieur le Président à signer la convention nécessaire à l'intervention du Syndicat ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision, précisant notamment la contribution de la commune de Villeneuve aux coûts des travaux.

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus sur le budget primitif de l'exercice 2013,

SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau, du Conseil régional Rhône Alpes et du Département de l'Ain selon leurs modalités d'interventions.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

## **6 – GESTION FUTURE DE LA JUSSIE SUR LE BASSIN VERSANT**

---

Se reporter au rapport n°6 sur la Jussie joint au rapport du comité syndical du 12 décembre.

Monsieur Morillon et Madame Levert demandent comment se débarrasser de la jussie. Maxime explique qu'elle doit être chauffée à plus de 60° avec plusieurs cycles. Les particuliers peuvent la faire sécher sur des bâches avant de la brûler. Lorsque ce sont de grosses quantités, il est préférable de les mettre dans des containers et de les emmener en centre de compostage mais cela revient cher.

## **7 –POINT SUR LES TRAVAUX : VILLARS, CHATILLON ET TALLARD**

---

⇒ Restauration de la Chalaronne amont sur la commune de Villars les Dombes

Les travaux consistaient à recréer un lit d'étiage sinueux et d'aménager des caches sous berge, des épis déflecteurs, des mini seuils rustiques piscicoles.

Les objectifs étant d'améliorer la diversité des écoulements, la diversité des zones de refuge et de ne pas aggraver le risque inondation.

- Budget inscrit au SRTC : 132 207,70 € TTC
- Action financée à 50% AERMC, 30% RRA, 20% SRTC
- Dépenses à ce jour : 110 993,52 € TTC

- Il reste à réaliser les plantations cet hiver
- Les travaux ont été réalisés par les entreprises TCHASSAGNE et SOCATRA
  - ⇒ Restauration des berges dans la traversée de Châtillon/Chalaronne
- En rive droite de la Chalaronne : La berge est affouillée et penche vers la rivière  
L'objectif était de consolider la berge et de protéger la canalisation d'eau usée passant dans le mur de soutènement
- En rive gauche du Relevant: La berge est affouillée et penche vers la rivière  
L'objectif était d'empêcher la chute du mur dans la rivière
- Les jardins familiaux : Anciens caissons végétalisés détruits lors des dernières crues.  
L'objectif était de consolider la berge et de protéger les constructions de bords de cours d'eau
  - ⇒ Automatisation du barrage de Tallard : l'automatisme a été installé dans le shelter. Les derniers réglages devraient se terminer fin de semaine prochaine.

## 8 – PROGRAMMATION D'UNE SORTIE A DESTINATION DES ELUS

---

Monsieur MEGARD rappelle qu'une sortie à destination des élus est programmée sur 2013. Ce sera l'occasion de visiter les travaux accomplis par le syndicat. Cette journée a été programmée le samedi 1<sup>er</sup> juin. Elle sera ouverte à tous les élus des conseils municipaux du territoire.

## 9 – QUESTIONS DIVERSES

---

Monsieur Mégard informe des prochaines dates de réunion.

Un comité de rivière aura lieu le mercredi 06 février à 18h30 à Châtillon sur Chalaronne pour la présentation du bilan mi-parcours. Les prochains comités syndicaux auront lieu le mercredi 13 février à 20h30 pour le débat d'orientation budgétaire et le mercredi 06 mars à 20h30 pour le vote du budget.

Monsieur Deplatière demande à ce qu'un compte rendu de la commission inondation soit envoyé aux communes.

Alice demande si quelqu'un est intéressé pour récupérer les peupliers noirs d'Italie qui vont être déplantés sur Dompierre prochainement.

Le Président,  
Christophe MEGARD

